POLYNESIE FRANCAISE
COMMUNE DE TAIARAPU OUEST

N° 83/2021/CTO du 05/11//2021

Subdivision Administrative des Iles du Vent
ARRIVÉE LE
5 NOV. 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
29/10/2021

Date d'affichage :
29/10/2021

Date de séance :
05/11/2021

Nombre de Conseillers :

En exercice	29
Présents	24
Procurations	05
Votants	29
Pour	29
Contre	00
Abstention	00

OBJET :
Approuvant la modification du périmètre géographique de deux bureaux de vote existants sur Vairao et Toahotu et la création de deux bureaux de vote dans les communes de Vairao et Toahotu.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans les délais légaux

MAIRIE DE TAIARAPU-OUEST TAHITI - POLYNÉSIE FRANÇAISE

Le Maire

HAMBLIN Tetuanui

L'an deux mille vingt et un, le cinquième jour du mois de novembre à 08h30,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la MairieDe Vairao en séance publique, sur la convocation du maire :
M. HAMBLIN Tetuanui, Maire de la Commune de Taiarapu Ouest.

Étaient présents :

NOM - Prénom	Présent	Absent	Procuration
HAMBLIN Tetuanui	X		
MATI Arthur	X		
METUA épse WHITMAN Evelyne	X		
RICHER Patrick	X		
TAMUI épse TERAIAMANO Sandrina	X		
HAOATAI Ernest	X		
TEHIHIPO Tahenanui	X		
MAONI Charlot	X		
ROCHETTE Christine	X		
TERIITEPOROUARAI Averii		X	C.ROCHETTE
AMARU Ben	X		
PAHUIRI Adélaïde	X		
TEVAEARAI André	X		
PARAU Vve TUPAI Sarah	X		
AVAEMAI Steeve		X	C.TAURAATUA
MARUAKE épse FENUAITI Ninitua	X		
TAURAATUA épse SAINT-SAENS Charline	X		
MAGAUT Henri		X	A.MATI
AUCH épse TEKURIO Léontine	X		
TERIITEMAURIREI Ferdinand	X		
TAMATA Thierry	X		
TARIHAA Jonathan	X		
RIMAONO Flora		X	T.TAMATA
TUPANA épse POAREU Roniu	X		
MAONI Ricardo	X		
TUFARIUA Tamu	X		
MAU Roselyne	X		
TAVAEARII Wilfred		X	R.MAU
FAATIARAU Angélina	X		

Formant la majorité des membres en exercice,

POLYNESIE FRANCAISE
COMMUNE DE TAIARAPU OUEST

N° 83/2021/CTO du 05/11//2021

LE CONSEIL DE LA COMMUNE DE TAIARAPU-OUEST
(Iles de Tahiti)

VISAS

- Vu le décret n°80/918 du 13 novembre 1980 portant application des lois n°77/744 du 08 juillet 1977 et n°77/1460 du 29 décembre 1977 modifiant le régime communal dans le territoire de la Polynésie Française ;
- Vu l'arrêté n°605/DRCL du 29 juillet 1996 portant promulgation de la loi n°96-609 du 5 juillet 1996 ;
- Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie Française ;
- Vu la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française ;
- Vu le code électoral et son article R-40,
- Vu le
- Vu le courrier N°HC/642/DIRAJ/BRE/mm, en date du 21 juin 2021,
- Considérant la nécessité de service,
- Ouï l'exposé du Maire,

MOTIVATIONS

Monsieur le maire explique que conformément à *l'article R.40 du code électoral*, le périmètre des bureaux de vote est fixé par le représentant de l'Etat. Comme chaque année, un arrêté modifiant le périmètre des bureaux de vote est notifié aux maires avant le 31 août, puis mis en vigueur au 1er janvier de l'année suivante.

Le bon déroulement des opérations électorales imposent aux communes de ne pas excéder, le nombre de 800 à 1000 électeurs inscrits par Bureau de vote.

Monsieur le Maire fait part de sa volonté de créer, deux bureaux de vote supplémentaires, afin de palier les problèmes de gestion supportés lors des dernières élections municipales, dont le nombre de suffrage exprimés, sur les deux mairies associées de Toahotu et Vairao, dépassaient largement le seuil des 1000 électeurs par commune associée.

Il informe les élus, que :

- Pour la commune associée de Vairao, les bureaux de vote seront désormais à la salle omnisports de VAIRAO.
- Pour la commune associée de Toahotu, les bureaux de vote seront à la salle omnisports de TOAHOTU.

Il demande aux élus de valider cette délibération pour faciliter les démarches électorales lors des prochaines élections.

Après en avoir délibéré en séance du 05 novembre 2021,

DISPOSITIF

Article 1er : Le Conseil municipal de Taiarapu ouest, décide d'approuver la modification des périmètres géographiques des deux bureaux de vote existants sur Toahotu et Vairao et la création de deux bureaux de vote dans les communes associées de Vairao et Toahotu de la manière suivante :

2 bureaux de vote sur la commune associée de Toahotu

- N°01/ Bureau de vote existant
- N°04/ *Création du nouveau bureau de vote*

2 bureaux de vote sur la commune associée de Vairao

- N°02/ Bureau de vote existant
- N°05/ *Création du nouveau bureau de vote*

Article 2 : Le conseil municipal valide les périmètres géographiques des nouveaux bureaux de vote de la façon suivante :

Pour Toahotu :
Du pk 2.2 au PK 4.450
Du pk 4.500 au PK 8.1
Pour le bureau de vote N°1 : PK 2.100 au PK 4.499 (environ 1204 électeurs)
Pour le bureau de vote N°2 : PK 4.500 au PK 8.1 (environ 1223 électeurs)
Nombre d'électeurs global sur Toahotu : 2527 électeurs.

Pour Vairao :
Du pk 8.2 au PK 11
Du PK 11 au PK 14.5
Nombre d'électeurs global sur Vairao : 2324, à répartir de manière équilibrée dans les deux périmètres concernés.

Article 3 : Les lieux de vote sont répartis de la manière suivante :
- A la salle omnisport de Toahotu pour les 2 bureaux de vote N°01 et 04.
- A la salle omnisport de Vairao pour les 2 bureaux de vote N°02 et 05.

Article 4 : Le maire est autorisé à prendre toutes les mesures relatives à la réalisation de cette opération.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif pour un délai de deux (2) mois, à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Article 6 : Cette délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit et abroge toute précédente délibération.

Contrôle a posteriori
Acte rendu exécutoire
Après envoi en subdivision
Le : **08/11/2021**
Et publié le : **08/11/2021**

Le Maire

Tetuanui HAMBLIN

Fait les jours, mois et ans susdits,
Certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,

HAMBLIN Tetuanui